

## L'ENTRETIEN DU MOIS

### Ce n'est pas un roman... mais la vie réelle des Bretons du passé !

- « J'ai voulu faire revivre cette société ancienne... »
- « Au village, tout le monde savait tout sur tous !... »
- Dans le Poher : des révoltes paysannes méconnues des historiens...
- « L'individu avait peu de latitude pour exprimer ses aspirations personnelles... »
- « En Bretagne, la vengeance n'est pas très marquée... »
- « L'alcoolisation massive des jeunes nous ramène-t-elle au 19<sup>e</sup> siècle ? »
- « Il demeure chez les Bretons ce côté rebelle contre l'Etat... »
- « L'évolution de notre société me fait un peu peur... Je pense qu'il y a une perte de valeurs. »



Un entretien avec M<sup>me</sup> Annick Le Douget, Docteur en celtique, Greffier des Services judiciaires, auteur d'un livre sur "la violence au village" au 19<sup>e</sup> siècle.

« La société de l'époque est indéniablement violente. Et les archives sont « décapantes » à cet égard : elles décapent ce qui peut être une vision un peu idéalisée, bucolique, romantique de la vie au village d'autrefois !

Elles font ressortir des arêtes vives de violence, de rivalités, de conflits... », nous a confié M<sup>me</sup> Le Douget.

Annick Le Douget vous accueille avec son inaltérable bonne humeur, une simplicité et une gentillesse authentiques dont on perçoit – à l'écouter plus longuement parler de ses recherches historiques – qu'elles lui viennent d'une profonde sympathie pour les gens, d'un intérêt pour l'autre, pour l'être humain d'hier et d'aujourd'hui, quel qu'il soit...

Cette greffière de profession est historienne par passion. Et quelle passion !... De celles qui, inépuisables, conduisent à consacrer soirées et congés à réaliser un travail de bénédictin, pour elle dans les archives judiciaires... mais en considérant ces dernières comme « un terrain d'aventure », en les voyant « se mettre à vivre », selon ses propres termes.

Telle une enquêtrice, M<sup>me</sup> Le Douget fouille un sujet, le tourne et retourne, animée par une soif de comprendre le pourquoi des menus et grands événements, les ressorts cachés d'un fait ou ceux d'une société, avec la conviction que passé et présent s'éclairent toujours mutuellement...

En 2001, Regard d'Espérance l'avait interviewée à la suite de remarquables travaux menés sur la traite des esclaves en Bretagne... Après d'autres études, elle vient de publier son 7<sup>e</sup> livre, issu de sa thèse de doctorat, sur « la violence au village » dans le Finistère du 19<sup>e</sup> siècle : une immersion dans la vie de ces microsociétés villageoises telle que la font apparaître les actions en justice... Et la découverte de réalités parfois surprenantes, qui nous révèlent combien nos aïeux vivaient dans « un autre monde » que le nôtre, et nous les rendent à la fois si proches et si différents !

#### ■ Voudriez-vous vous présenter brièvement ?

« Je suis née à Langolen, dans le Centre-Finistère, au sein d'une famille modeste, de 8 enfants. Mon père était sabotier dans le village. Un village que j'ai quitté assez rapidement puisque je suis allée en pension à l'âge de 11 ans...

Mon mari est céramiste d'art, et nous habitons Moustélin près de Fouesnant. Nous avons deux fils, adultes, qui vivent l'un à Brest, l'autre à Paris.

Après des études de Droit, je suis devenue greffière, métier que j'exerce au Conseil des Prud'hommes depuis un an et demi, après avoir travaillé au Parquet, au service pénal, pendant de très longues années. J'ai fait l'essentiel de ma carrière au Tribunal de Quimper.

Mais à quelques années de la retraite, je souhaitais découvrir un autre aspect : le monde du travail dans le privé, avec d'autres problématiques que celles que j'avais pu connaître jusqu'alors. ...

J'ai commencé à m'intéresser à l'histoire en effectuant des recherches sur mon village de Langolen, après avoir travaillé un peu sur la généalogie de ma famille. Très vite, j'ai délaissé cet aspect précis pour étudier l'histoire, car je me suis rendu compte que c'étaient les gens que cette généalogie faisait revivre qui me passionnaient : leur vie, leur contexte de vie, la société de l'époque...

J'ai fini par publier un livre sur le sujet – un travail de plusieurs années – puis, au fil d'études diverses, six autres ouvrages, d'importance très variable sans nul doute, mais tous importants pour moi, car j'y donne toujours le maximum de ce que je peux donner, avec le même engagement personnel et le même souci d'honnêteté. »

#### ■ Vous poursuivez inlassablement vos recherches historiques ; quelle flamme ou passion vous anime pour mener des travaux aussi considérables année après année ?

« Je pense que c'est la passion de la recherche. Les archives sont pour moi un terrain d'aventure. J'aime m'y plonger ; ouvrir mes « liasses »... Tout cela se met à vivre. Je découvre des choses qui m'intéressent profondément. Ce goût de l'aventure des archives qui m'anime, c'est celui de l'histoire des gens. C'est une aventure humaine. »

#### ■ Quels liens les rattachent à votre profession de greffière ?

« Il y a évidemment un lien entre mon métier et mes recherches sur la criminalité, la violence, la déviance, la justice... J'ai travaillé un temps comme greffière d'Assises, et j'ai pu beaucoup observer, lors de ces terribles procès d'Assises, depuis cette estrade où l'on travaille et avec le recul que nous donne cette fonction...

Je me suis rendu compte que défilait là toute une partie

de l'humanité que je ne connaissais pas vraiment. Des gens qui avaient parfois des problèmes d'alcoolisme, des problèmes mentaux, des défauts d'instruction... et qui en étaient arrivés à commettre l'irréparable sans toujours comprendre ce qui les avait menés là.

J'ai voulu m'intéresser à ces gens qui sont allés au fossé, et dont l'existence révèle davantage les problèmes d'une société que la vie des gens sans histoire, qui sont restés dans le droit chemin.

J'ai donc voulu faire des recherches dans les archives des procès du 19<sup>e</sup> siècle, en me disant que cela me permettrait de faire revivre cette société ancienne, comme je voyais vivre aux Assises celle de mon époque... »

■ ***Vous avez soutenu avec succès une thèse de doctorat en langue et culture régionale à l'U.B.O., en 2012, tout en exerçant votre métier... Pourquoi cet itinéraire universitaire ?***

« C'était un défi que je me suis lancé. Mon travail était honorablement reconnu, mais c'était peut-être une manière de me prouver à moi-même que j'étais capable d'avancer, de formaliser mon travail par un diplôme, mais surtout, par ce travail universitaire, d'acquiescer des choses que je ne possédais pas : davantage de méthodologie... et cela a été une magnifique expérience, qui a duré 4 ans, de fin 2008 à fin 2012.

J'ai pu ainsi rencontrer des chercheurs, participer à des colloques, des séminaires qui ne m'auraient pas été ouverts sans cela. Entreprendre un tel travail est passionnant. Il faut prendre son courage à deux mains et se dire que c'est pour quelques années... »

■ ***Plusieurs livres et expositions ont donc rythmé l'avancement de vos recherches historiques... Cette démarche est-elle le fruit d'un besoin de fixer par l'écrit, d'un désir de partager des découvertes... ?***

« J'ai toujours pensé qu'écrire pour écrire, le faire pour soi, mettre ses manuscrits dans un carton, et le carton au fond d'une armoire n'avait pas grand intérêt... C'est l'idée de partager qui est importante pour moi. C'est l'essentiel dans ma démarche.

Ce faisant, l'on s'expose, bien sûr, mais il faut en prendre le risque.

Et ce partage se prolonge dans des Salons du Livre, par exemple, ou lors de conférences... C'est une récompense. »

■ ***Quelles sources historiques utilisez-vous pour ces études ?***

« Ce sont essentiellement les archives judiciaires. Elles représentent la majeure partie de la masse de documentation que j'exploite.

Comme je ne demande que très exceptionnellement des dérogations pour avoir accès aux dossiers couverts par des restrictions, je travaille sur les archives accessibles à tout le monde, aux Archives départementales, aux Archives nationales...

Pour ce qui concerne le Finistère, ces archives judiciaires sont accessibles à Quimper, ou à Rennes et Paris pour certaines. »

■ ***Ces recherches sont longues et minutieuses : absorbent-elles vos journées et vos congés professionnels ?***

« Oui. Tout est mangé par ces travaux!... Mais désormais, si je n'ai rien de cela à faire pendant une journée, je m'ennuie ! J'ai tellement pris l'habitude d'y consacrer mes soirées et mes vacances que je ne sais plus trop que faire d'autre quand j'ai du temps libre.

Depuis une dizaine d'années j'ai choisi de travailler sur les archives à partir de photographies de documents. A l'époque, j'étais une des premières à opérer ainsi. Cela permet de travailler tranquillement chez soi, et de gagner du temps et de l'argent. Car les déplacements jusqu'à Paris

pour consulter les Archives Nationales finissent par coûter cher.

Je vais donc sur place une ou deux semaines par an, photographie les documents qui m'intéressent, et reviens avec des milliers de photos, que « j'épluche » régulièrement et minutieusement au cours de l'hiver suivant...

Le numérique a totalement changé la façon de faire. »

■ ***Avez-vous été amenée à ouvrir et à mettre en évidence des archives historiques inédites ? Quels sentiments ou impressions ressent-on alors ?***

« J'ai eu l'occasion, effectivement, d'exploiter des archives qui ne l'avaient jamais été... On en ressent une certaine fierté, mais surtout une envie encore plus grande de partager, de faire découvrir ce que l'on a découvert soi-même !

Je suis, par exemple, tombée sur des archives qui font état de séditions paysannes du début du 19<sup>e</sup> siècle, inconnues des historiens, ou du moins qui ne sont mentionnées dans aucun ouvrage ou autre écrit. Des révoltes paysannes qui sont intervenues à Châteaulin, lorsqu'un péage a été imposé sur les ponts de l'Aulne : les paysans se sont battus contre les forces de gendarmerie, réclamant un passage gratuit... Cela n'est pas sans rappeler une certaine actualité !

Ou encore, une révolte qui éclate dans le Poher, à Spézet et St-Hernin, sur le domaine congéable qui se mue au 19<sup>e</sup> siècle en baux à ferme classiques : les paysans se soulèvent contre leurs propriétaires terriens qui veulent modifier les contrats et les baux.

On relève dans ces mouvements populaires, qui auraient pu tourner au drame, des analogies frappantes avec la Révolte historique des Bonnets Rouges. »

■ ***Votre dernier et tout récent livre (édité aux Presses Universitaires de Rennes), qui s'appuie sur votre thèse de doctorat, porte sur « la violence au village » dans la société rurale du Finistère entre 1815 et 1914... Voudriez-vous résumer à grands traits le fil directeur de cet ouvrage ?***

« J'ai voulu, en traitant de la violence dans les zones rurales finistériennes, faire ressortir l'histoire sociale bretonne.

Je traite de la violence familiale dans une première partie ; de la tolérance de la violence par les habitants ; et de la difficulté que rencontre la Justice d'Etat à pénétrer au sein des communautés villageoises pour s'imposer... »

■ ***Comment avez-vous étudié un tel sujet ?***

« J'ai donc travaillé sur les archives judiciaires, mais aussi beaucoup sur des archives religieuses. En particulier sur les dispenses religieuses de mariage.

Depuis le haut Moyen Âge l'église catholique interdisait les mariages consanguins – entre parents biologiques – et les mariages dits par affinités, c'est-à-dire entre parents par alliance : un veuf n'a pas le droit de se remarier avec quelqu'un de la famille du conjoint décédé...

Il fallait demander une dispense à l'évêque ou au pape pour que ces interdits soient levés.

Etudier ces demandes est intéressant en ce que le prêtre de la paroisse, qui les recevait, établissait une sorte de procès-verbal après avoir entendu les « impétrants » ainsi qu'on les appelait...

Grâce à ces procès-verbaux, on peut établir une cartographie des zones où ces types de mariages étaient les plus fréquents, mais surtout leurs motivations ; quand elles sont consignées par le curé : telle dit vouloir se marier avec son cousin parce qu'il est riche, telle parce que ses terres sont proches des siennes ; tel homme parce qu'il ne trouvera pas à se marier autrement parce qu'il est boiteux... ou, argument souvent avancé : parce que tous dans le village sont cousins.

Je me suis servie de ces informations pour comprendre comment se constituaient une communauté villageoise, les liens existant au sein de celle-ci, et leur force... »

■ **Quels sont les principaux aspects de cette triste réalité de la « violence au village » que vous avez pu mettre en lumière ?**

« Certains faits de délinquance ou de criminalité sont plus présents dans le Finistère qu'ailleurs. Ce n'est pas moi qui le dis. Les magistrats l'écrivent de longue date. Les statistiques révèlent de façon marquée le nombre inhabituel des faits de rébellion contre les autorités, une fréquence et une « sauvagerie » particulières d'actes de violence dus à la consommation d'alcool, ce dont on voit les magistrats s'étonner souvent, le déplorer, en estimant que la « civilisation » doit encore pénétrer les campagnes de notre région au 19<sup>e</sup> siècle... »

■ **Quelle image de la « vie au village » ces archives judiciaires donnent-elles ?**

« Ce qui m'a le plus frappée, c'est la surveillance mutuelle qui s'exerçait alors dans les villages. Chose largement oubliée aujourd'hui, et dont l'on a peine à imaginer l'ampleur : surveillance au sein de la famille, au sein du voisinage... Rien de ce que l'on peut faire ne passe inaperçu, ni n'est passé sous silence. Aucun acte n'est inconnu, et tout le monde sait tout sur tout le monde !

Cette surveillance réciproque suscite un autocontrôle, mais aussi des jalousies, des rivalités, des haines...

A la fois, et paradoxalement, elle freine et génère la violence.

Mais, il existe aussi une forte solidarité, qui s'exprime aussi d'ailleurs contre le juge ! Et pour rester dans le domaine évoqué : le village maintient un contrôle de la dénonciation, il en garde les rênes par les liens qui existent en son sein.

Lorsqu'il y a un délinquant, voire un criminel dans le groupe, c'est la communauté villageoise qui va décider s'il faut le dénoncer à la justice, quand et comment le faire, par qui...

Cela se fait à la fois tacitement et par consultation à l'intérieur du village. Ce sont souvent les femmes que l'on voit se concerter et parler... Je n'ai pas réussi à savoir si les hommes le font également.

Et la responsabilité de la dénonciation à la justice officielle revient souvent à une femme âgée, en marge du village... »

■ **Jean Le Tallec, auteur d'une remarquable étude – et d'un non moins remarquable ouvrage – sur « la vie paysanne en Bretagne centrale sous l'Ancien Régime », nous disait lors d'un interview accordé à Regard d'Espérance en mai 1997, son interrogation sur cette image de violence que renvoyaient les archives des tribunaux... Est-ce là le reflet fidèle d'une société réellement marquée par la violence – se demandait-il – ou une vision déformée, un tropisme venant de l'observation de cette société par la « lorgnette » des archives judiciaires, qui n'en retiennent donc par nature que les violences... ? Qu'en pensez-vous ?**

« Il existe évidemment ce que l'on appelle « un effet de sources ». Mais la société de l'époque est indéniablement violente. Et les archives sont « décapantes » à cet égard : elles découpent ce qui peut être une vision un peu idéalisée, bucolique, romantique de la vie au village d'autrefois !

Elles font ressortir des arêtes vives de violence, de rivalités, de conflits...

Nous ne disposons pas de données statistiques sur la fréquence, l'importance de cette violence. Et il est difficile de l'évaluer au 19<sup>e</sup> siècle car la plupart des faits étant tus et réglés au sein même de la société villageoise, ils échappent au recensement. La statistique est donc pleine de zones d'ombre.

Pour avoir consulté les ouvrages statistiques du Ministère de la Justice, je remarque que le nombre de plaintes officielles et de procès commence à augmenter dans le Finistère aux environs de 1850. On cesse alors de régler les

choses entre soi, pour faire appel à la justice : un viol qui se réglait auparavant avec un peu d'argent donné « en dédommagement », est désormais souvent porté en justice... »

■ **N'y a-t-il pas un risque de généralisation – quant aux manières de vivre des gens du passé, tout comme d'aujourd'hui d'ailleurs – en privilégiant les faits et événements qui défraient la chronique... ? « Les gens heureux n'ont pas d'histoire » souligne un dicton... N'y avait-il pas des exceptions, au XIX<sup>e</sup> siècle, comme au XXI<sup>e</sup> siècle, et plus que des exceptions, des personnes attachées à se bien conduire, personnellement comme en famille ?**

« Si, bien sûr ! Et j'essaie de le garder en tête pour ne pas déformer la réalité à partir de faits extraordinaires. Mais l'analyse de l'ensemble des témoignages apportés, qui racontent le contexte d'un fait, nous aide dans notre démarche.

Le crime lui-même reste un fait exceptionnel, mais tout ce qui l'entoure, et qui se trouve décrit dans l'archive judiciaire, témoigne d'une vie, d'un contexte. C'est ce que j'essaie de retenir, même si l'effet de source tend toujours à noircir le paysage. »

■ **Comment faut-il lire les récits et commentaires historiques... Quels conseils donneriez-vous ?**

« Je ne sais que dire. Il faut être modeste. Je pense que l'on peut avoir des approches et des appréciations très différentes des archives judiciaires... Chacun en lisant un procès-verbal peut y voir une chose différente de ce que j'y ai vu.

Mon conseil serait donc d'aller soi-même chercher.

L'avantage pour moi a été – en tant que greffière – d'avoir une plus grande habitude, une facilité pour « entrer » dans la matière judiciaire, et la distance voulue par rapport aux documents, à la violence des faits, qui va polariser le néophyte, le priver du recul nécessaire à son analyse... Au tribunal, par la force des choses, on apprend à se « blinder », même s'il m'est arrivé d'être « malade » en travaillant sur certains dossiers terribles pour mon livre sur la peine de mort. »

■ **Qu'en est-il des particularités ou spécificités de la société bretonne – et en l'occurrence finistérienne – que vous mettez en évidence ? Faisait-elle vraiment exception à l'époque, ou retrouvait-on des traits semblables dans la plupart des sociétés rurales ?**

« La société rurale du Finistère fait montre dans son fonctionnement au 19<sup>e</sup> siècle d'aspects archaïques, qui existent dans d'autres lieux et sociétés, ou ont existé sous l'Ancien Régime dans d'autres régions, qui s'en sont débarrassés avant le Finistère.

Mais celui-ci traîne effectivement à l'époque des formes de violence un peu particulières. Le pillage des « bris de mer », par exemple, déjà fortement anathémisé sous l'Ancien Régime, perdure sur nos côtes au 19<sup>e</sup> siècle. Il y a donc un retard dans les échéances, sans doute dû à l'isolement géographique d'alors, entre autres facteurs...

Ceci dit, on observe ailleurs des violences qui n'existent pas ici. Par exemple, toutes celles que suscite dans le sud-est de la France le captage de l'eau, des sources...

De même, l'on a moins de violences ici qu'ailleurs autour de l'utilisation du bois, des forêts...

La vengeance n'est pas non plus très marquée, contrairement à ce qui s'observe dans d'autres régions, comme en Quercy, en Gévaudan...

Je retrouve en revanche une proximité entre les dossiers finistériens et ceux des parties bretonnantes du Morbihan et des Côtes-d'Armor. Il y a un esprit, une mentalité indivisibles sur l'ensemble de la Bretagne bretonnante. »

■ **N'en a-t-on pas souvent tiré des caricatures désobligeantes ou même infamantes (et parfois instrumentalisées politiquement) sur la Bretagne et les Bretons ?**

« Si ! Et j'ai remarqué dans les documents étudiés que

les magistrats étaient souvent moins durs dans leurs propos que les préfets. J'ai rencontré des rapports préfectoraux absolument odieux dans l'ironie sur le côté arriéré des Finistériens de la campagne, sur l'ivrognerie...

Il m'a paru que les magistrats, même si l'on observe des piques lancées par les uns ou les autres, étaient moins durs, mais surtout qu'ils cherchaient des remèdes à ces maux, voulant changer les comportements plutôt que critiquer uniquement... »

■ ***Votre livre souligne, entre autres, l'opposition qui existait au 19<sup>e</sup> siècle entre la justice officielle et la justice villageoise, intra-communautaire... Voudriez-vous nous l'expliquer quelque peu ?***

« Cette « justice au village » existait certainement depuis longtemps sous l'Ancien Régime. Des études le montreraient sans doute... Et cette forme de justice doit affronter une justice d'Etat qui veut imposer ses règles partout dans le pays.

Or, la justice intra-communautaire a – aux yeux des habitants – fait ses preuves, permettant notamment de maintenir une certaine « harmonie » dans le village – à défaut d'une « justice » dans la mesure où la notion d'égalité n'est pas présente – en ne rompant pas trop les équilibres à l'intérieur de cette communauté. Alors qu'une machine judiciaire qui intervient dans un village à l'occasion d'un procès agit comme un rouleau compresseur...

Et le fonctionnement de cette « justice de village » fait apparaître des médiateurs – le curé, le maire, l'huissier du canton... – des notables qui appartiennent à la communauté tout en lui étant un peu extérieurs. On leur y reconnaît donc un pouvoir pour régler les conflits entre villageois.

J'ai tenté de discerner les sources de cette démarche particulière : peut-être existe-t-il dans l'esprit des habitants de ces campagnes finistériennes une certaine volonté « naturelle » de conciliation, une sorte de bon sens paysan qui permet de régler ses conflits entre soi ? On peut aussi parler d'une mentalité propre, et de l'influence de la religion : il n'est pas charitable de faire un procès à son voisin... »

■ ***Cette justice villageoise est-elle facilement acceptée ou se trouve-t-elle souvent rejetée par les parties en présence ?***

« Les règlements qu'elle propose sont généralement acceptés. Mais je ne la découvre, dans les archives, bien souvent qu'au travers des arrangements qui ont échoué, et donc quand un procès est intenté. Les documents officiels me permettent alors de remonter le fil des événements pour retrouver ce qui s'est passé à la base...

L'on voit, par exemple dans des cas de litiges familiaux sur des successions, des partages, que le maire ou le curé est déjà intervenu pour tenter de concilier les gens. Ou dans des cas de viols, on les voit proposer des « compensations » financières... Tractations que l'on découvre quand la justice a eu vent de l'agression, et qu'une enquête est menée...

Ces affaires permettent de voir comment fonctionnait un tel « tribunal communautaire », et comment cette justice informelle possède cependant un côté officiel.

Le règlement entre familles apporte généralement un apaisement, mais ce n'est pas l'oubli. Cela reste dans les mémoires, et a une grande importance dans le jeu des réputations, domaine essentiel dans la vie du village. »

■ ***De même la langue – le breton – pouvait être source de difficulté pour des tribunaux où les débats se déroulaient en français, dites-vous ?***

« Les juges l'indiquent effectivement dans leurs rapports. Le français est la langue de la justice, et toute personne ne le parlant pas ou le parlant mal a droit à un interprète, c'est la règle de droit qui existe depuis une ordonnance de 1670.

Au 19<sup>e</sup> siècle, si cette règle n'a pas été respectée, l'arrêt rendu ne vaut rien, la cassation intervient de droit...

Cette règle est donc respectée, mais avec des difficultés de traduction. Aux Assises à Quimper, on ne trouve qu'un

interprète assermenté – souvent ancien militaire ou instituteur – qui doit traduire les propos de témoins ou d'accusés venant de tout le département... Or, on sait combien les variantes, les finesses du breton sont nombreuses selon les secteurs !

Et les présidents des Cours d'Assises qui sont bretonnants signalent avoir remarqué que des erreurs de traduction lors de procès ont été à l'origine de graves problèmes : acquittements ou condamnations qui n'auraient pas dû avoir lieu... »

■ ***Vous remarquez également que cette société bretonne rurale était bien plus marquée que la nôtre par la dimension collective, communautaire ?***

« Oui, et cela m'a frappée, par exemple dans l'examen des demandes de dispense pour mariage : on remarque que la communauté villageoise a autant son mot à dire que la famille des intéressés dans la construction des ménages.

Le groupe supervise tout et demande aux jeunes gens de s'ajuster à un système qui permet de maintenir une « harmonie villageoise ». On se méfie des passions, des sentiments...

L'individu a peu de latitude pour exprimer ses aspirations personnelles, et celui qui aurait voulu les faire primer sur celles du groupe aurait vite été marginalisé, car c'était perçu comme une démarche contraire à la solidarité, l'honneur, la modestie...

Mais cette primauté de la dimension collective rencontre en général l'acceptation des individus. Ce n'est qu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle que commence à apparaître l'expression d'ambitions personnelles, notamment pour des mariages qui sortent de l'homogamie traditionnelle, où chacun se marie à l'intérieur de sa classe sociale...

J'ai évoqué les mécanismes subtils de la dénonciation d'un individu par le groupe dans le cas de délits et crimes, mais il faut aussi parler de l'inverse : le groupe ne lâche l'individu qu'au dernier moment, quand il a commis l'impossible. Si bien que le groupe communautaire est une sécurité pour lui : il sait pouvoir compter sur le groupe, jusqu'à une certaine limite, à ne pas franchir... »

■ ***La religion était très présente encore dans un passé récent dans les campagnes et les villes... Elle régentait la vie des hommes et femmes, depuis la naissance jusqu'au tombeau... A-t-elle eu une réelle influence sur la violence, l'alcoolisme, les mœurs en général... ? Les prêtres étaient-ils écoutés ?***

« Les magistrats estiment jusqu'aux années 1850-1860 que l'encadrement religieux est déficient dans le Finistère, tout à l'inverse de l'image traditionnelle que nous avons d'une Bretagne religieuse !

Ils estiment tout simplement que le clergé ne remplit pas son rôle dans le domaine de la moralisation des comportements.

J'ai consulté plusieurs enquêtes, réunies à l'évêché, qui montrent que le clergé ne luttait pas contre la violence elle-même, mais contre les facteurs qui pouvaient la provoquer : la pauvreté, l'alcool...

Ce sont les protestants qui ont initié la lutte contre l'alcoolisme, le clergé catholique ayant suivi l'action plus tard...

Je pense que l'influence religieuse s'est développée beaucoup plus fortement dans le dernier tiers du 19<sup>e</sup> siècle. »

■ ***Les impératifs de l'édition vous ont contrainte à laisser de côté dans votre livre tout un aspect de votre thèse de doctorat, portant sur la famille, particulièrement... Quelles en sont les principales observations ?***

« C'est une partie de ma thèse de doctorat – un tiers de son volume environ – qui, à partir de l'étude des mariages, m'a permis de bien comprendre les liens et rouages familiaux, ceux de la communauté villageoise, et les interactions entre ces deux dimensions...

J'espère pouvoir rédiger un article sur ce sujet.

Le Finistère était, selon les études effectuées par des

chercheurs, l'un des départements où les mariages endogames et par affinité se pratiquaient le plus. Une trentaine de paroisses y dépassaient très largement la moyenne : celles du littoral dans les régions de Crozon, Douarnenez, Plougastel... Les îles, bien sûr, et quelques zones rurales isolées, comme celle de Botmeur...

L'on s'y marie entre cousins, ou dans le village, soit en raison de l'isolement géographique, soit surtout pour des raisons d'usage, de coutume locale, de mentalité : on ne veut pas aller chercher un conjoint ailleurs, à « l'étranger », c'est-à-dire dans la paroisse d'à côté. On ne veut pas non plus que des gars d'ailleurs viennent se marier avec des filles du pays...

Et on observe que si l'église catholique jetait officiellement l'anathème sur ceux qui voulaient ces mariages consanguins, les prêtres localement n'y étaient pas défavorables dans la pratique, estimant que l'harmonie du village en dépendait...

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette pratique s'est accrue tout au long du 19<sup>e</sup> siècle, jusqu'au début du 20<sup>e</sup>. »

■ ***L'alcoolisme – y compris l'alcoolisation des jeunes – est l'une des caractéristiques souvent évoquées pour la Bretagne de ce 19<sup>e</sup> siècle... Était-il réellement beaucoup plus présent ici qu'ailleurs en France ?***

« Cette surconsommation d'alcool reste une caractéristique de nos contrées, même si elle existait aussi – les statistiques le montrent – dans la région de Rouen, dans les villes comme Paris...

Ces mêmes statistiques (établies quand l'Etat a décidé de poursuivre en 1873 les infractions liées à l'ivresse) nous montrent un département du Finistère en tête de tableau pour l'alcoolisme.

Mon étude m'a révélé une précocité de la consommation d'alcool. Et cela me semble être une clé pour comprendre cette fréquence de l'ivrognerie en Bretagne. On alcoolise les enfants, même en bas âge. On incite les enfants de 8 à 10 ans à boire de l'eau de vie à plein verre, y voyant l'expression d'une virilité, de courage, de force... »

■ ***Récemment encore – et de plus en plus souvent – la police, des médecins, des associations de prévention... s'alarment et alertent sur l'alcoolisation massive des jeunes, qui se livrent notamment à ce que l'on appelle « la biture express » ou « binge drinking » lors de « soirées cartables » ou autres « sorties »... Les comas éthyliques se multiplient, chez des jeunes – de plus en plus jeunes... Revient-on vers l'alcoolisme d'autrefois, et vers ses ravages dans la vie des personnes et de la société ? Comment, avec le recul de l'histoire, voyez-vous cette grave dérive ?***

« Elle me rappelle effectivement cette alcoolisation « massive » des populations paysannes et urbaines du 19<sup>e</sup> siècle. On retrouve – hélas – des comportements semblables...

A mon sens, c'est la tolérance sociale qui est en cause : la population pose un regard trop indulgent sur ces faits gravissimes, compte tenu des conséquences dramatiques qui en découlent. Tant que ce n'est pas considéré comme un délit par la population, rien n'y fera.

Or, il y a des réflexes typiques : on entend dire :

« Untel s'est fait prendre avec de l'alcool dans le sang... »

On ne dit pas :

« Untel a commis un délit de conduite en état d'ivresse... »

« Un délit?... Non, je ne suis pas un voleur... » pense-t-on.

Pourtant que d'efforts depuis 1840 pour avertir sur les dangers et les drames de l'alcoolisation ! »

■ ***Au-delà de cette réalité, quelles similitudes et quelles dissemblances constatez-vous entre ces Bretons d'hier et ceux d'aujourd'hui ?***

« Il demeure chez les Bretons ce côté rebelle contre l'Etat lorsque celui-ci vient imposer une nouvelle législation – ou

autre chose – qui nuit à leurs intérêts... Il y a alors une sorte de réaction épidermique. Je l'avais écrit avant l'écotaxe !

En revanche, il n'y a plus de violence particulière, de repli sur son village, son « pays », au contraire...

Le niveau d'instruction s'est aussi inversé. »

■ ***Quelles pensées, quels sentiments nourrissez-vous à leur endroit après les avoir ainsi fréquentés dans leur condition humaine, et leurs drames bien souvent ?***

« Je les considère comme les miens, comme des « frères »... Ils ont été confrontés à des conditions de vie qui ont parfois amené certains à réagir de manière inacceptable. Quelques-uns ont commis l'irréparable... Mais je me refuse à les rejeter.

Cependant, allant au-delà de ces comportements personnels, je porte surtout le regard sur la société de cette époque, que je ne trouve pas sympathique, contrairement à une certaine vision idéalisée que l'on présente parfois, une image d'Epinal...

Je n'ai pas cette vision sur les villages du 19<sup>e</sup> siècle. Je n'aurais pas voulu y vivre ; même s'il est difficile de s'y transposer... Je n'aime pas toute cette surveillance mutuelle ; le regard posé sur les victimes ; sur les femmes victimes de viols notamment ; cette recherche permanente de « l'harmonie » du village au détriment de la justice et de la personne ; un véritable carcan social... C'est une réalité peu agréable, peu charitable, peu tolérable. »

■ ***Cette immersion répétée et longue dans l'histoire vous fait-elle habiter le passé... ou demeurer bien ancrée dans le présent ?***

« On pourrait effectivement finir par vivre dans le passé. Il faut s'en garder. J'ai la chance d'avoir un mari et des enfants qui ont des sources d'intérêts très différentes. Nous échangeons sur nos passions respectives...

La tentation en vieillissant pourrait être de rester focalisée sur ce passé. Mais cette histoire judiciaire est un tremplin pour mieux connaître le présent, et voir se dessiner l'avenir. »

■ ***Quel regard portez-vous sur aujourd'hui, à la lumière de cet « hier » ?***

« Je regarde différemment des faits divers tels qu'ils sont parfois jetés en pâture à la presse. J'essaie de comprendre les ressorts d'un acte de violence, au-delà de l'acte lui-même, qui demeure terrible...

Comprendre pourquoi une personne a « décroché » de l'humanité pour commettre un tel acte.

Plus globalement, l'évolution de notre société me fait un peu peur, avec cette augmentation de la violence et de la délinquance chez les plus jeunes, garçons et filles...

Je renverse parfois l'interrogation, en me demandant si cette peur n'est pas due au fait que je vieillis. Au-début des années 1900, on avait aussi peur de la jeunesse délinquante...

Mais l'évolution est constatée depuis plusieurs années. La criminalité se développe, avec une futilité des motivations. La criminalité n'a jamais à être excusée par le prix de l'objet, mais la futilité de certains gestes pose aujourd'hui question...

Je pense qu'il y a une perte de valeurs. »

(Entretien recueilli par Samuel Charles)